

# Fiche pratique n°A.5

## Rédiger un plan d'actions, comment faire ?

Un plan d'actions est un document qui présente les **actions concrètes qui vont être menées sur une période donnée** (typiquement une année).

Un plan d'actions est une boussole, il doit donc être suffisamment court pour être maniable et pour que l'équipe se l'approprie (il est nécessaire que les membres bénéficient d'une vue d'ensemble des actions menées par l'association).

### Un plan d'actions...

... ce n'est pas	... c'est
Un catalogue Ikea	Un programme structuré (par « chapitres », ou « objectifs », « actions », « sous-actions »...)
Un plan sur la comète	Faisable, réalisable, des actions concrètes
Les Tables de la Loi	Un programme évolutif d'une année sur l'autre
Une lettre morte	Des groupes de travail pour réaliser les actions prévues

### Comment construire le plan d'actions ?

La construction du plan d'actions est habituellement réalisée par l'équipe de direction (en incluant d'autres participants dans les premières étapes de réflexion), puis le plan est traditionnellement voté en Conseil d'administration.

- **Le brainstorm en équipe** (en réunissant le CA et/ou les membres les plus actifs) : on peut brainstormer sur tout ce qu'on imagine faire, en fonction de nos envies, du contexte (politique, économique, social), des opportunités. Néanmoins, tout n'est pas possible, il faut souvent choisir quelles actions mener. Pour cela, on peut s'appuyer :
  - \* Sur la stratégie et les valeurs de l'association (cf. fiche n°A.4)
  - \* Sur une analyse de l'efficacité des actions : Quel est l'objectif de l'action ? L'action permettra-t-elle d'atteindre efficacement son objectif ?
  - \* Sur une analyse économique : les ressources nécessaires (humaines, financières, matérielles) sont-elles bien investies par rapport à une autre action ? Cette action permettra-t-elle de récupérer des nouvelles ressources (bénévoles, dons, ventes) ?
- **La structuration du plan d'actions** : le plan doit permettre de structurer les actions et de les rattacher à des objectifs. Si les actions sont trop nombreuses sous chaque objectif, on peut introduire une structuration supplémentaire que l'on peut nommer « axes d'actions » ou « leviers d'actions ».
- **L'opérationnalisation** : Pour chaque action retenue (ou chaque levier d'actions, selon la structuration retenue et la taille de l'association), on attribue **un responsable, un groupe de travail (bénévoles et/ou salariés) et des moyens financiers**. Le responsable et l'équipe pourront alors se fixer des échéances plus précises, par action. Si l'association comprend des salariés, le plan d'actions pourra être plus détaillé car il servira aussi de base au suivi de leurs heures de travail.
- **Le bilan** : à la fin de la période de réalisation du plan d'actions, un bilan peut être fait, action par action. Si tout ce qui sera mené n'aura pas forcément été prévu par le plan d'actions, il donne une visibilité et une motivation. Faire le bilan d'un plan d'actions procure la satisfaction d'avoir avancé, ou permet d'adapter ses activités !

#### Objectif 1

##### Levier d'actions 1.1

- Action
- Action
- ...

##### Levier d'actions 1.2

- Action
- Action
- ...

##### Levier d'actions 1.3

- Action
- ...

#### Objectif 2

##### Levier d'actions 2.1

- Action
- ...

##### Levier d'actions 2.2

- ...